

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 4 octobre 2010	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 4 octobre 2010 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 4 octobre 2010	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 4 octobre 2010</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i> 6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Présentation des comptes 6.2 Achat/location du copieur 6.3 Avis de motion pour une politique de gestion contractuelle 6.4 Mandat à Lavery de Billy 6.5 Adoption du règlement d'emprunt pour les travaux de prolongement des rues Beaudoin et Bouleaux 6.6 Adoption du programme d'aide complémentaire pour le projet de résidence pour les aînés 7 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Correction de la résolution 172-07-2010 8 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Abandon du projet de règlement modifiant le règlement de zonage 124 9 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Aménagement paysager au Centre des loisirs 9.2 Remboursement des frais pour le Congrès des loisirs 9.3 Embauche surveillant au Centre des loisirs 10 <i>CORRESPONDANCE</i> <ol style="list-style-type: none"> 10.1 Rapport annuel d'activités 2009-2010 de la Sûreté du Québec 11 <i>PERIODE DE QUESTION</i> 12 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> 12.1 Dîner réseautage de Place aux jeunes 12.2 Commandite partie de cartes FADOQ Club de Lyster 12.3 Commande partie de cartes Cercle des Fermières 12.4 Demande d'aide financière de la Maison du CLDI de L'Érable 13 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i> 14 <i>LEVÉE DE LA SÉANCE</i>
219-10-2010 Adoption de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p>
220-10-2010 Inversion de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.</p> <p>ADOPTÉE</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



221-10-2010
Présentation des comptes

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 9737 à 9793	124 803.79 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	23 029.96 \$
Grand total des paiements	147 833.75 \$

ADOPTÉE

222-10-2010
Achat/location du copieur

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Mégaburo pour la location d'un copieur Sharp MXM2600N au coût de 115.28\$ par mois pour une durée de 60 mois.

ADOPTÉE

Avis de motion pour une politique de gestion contractuelle

Le conseiller Normand Raby donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant une Politique de gestion contractuelle.

223-10-2010
Mandat à Lavery de Billy

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal mandate la firme Lavery de Billy pour la rédaction d'une politique de gestion contractuelle. La somme d'environ 100\$ requise sera puisée au poste Services juridiques (02 13000 412).

ADOPTÉE

Lecture est faite par la directrice générale du règlement numéro 289.

224-10-2010
Adoption du règlement d'emprunt pour les travaux de prolongement des rues Beaudoin et Bouleaux

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 289 intitulé «Règlement décrétant l'exécution de travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout, de pluvial et des travaux de voirie sur les rues Beaudoin et des Bouleaux, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts».

ADOPTÉE

Lecture est faite par la directrice générale du règlement numéro 288.

225-10-2010
Adoption du programme d'aide complémentaire pour le projet de résidence pour les aînés

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 288 intitulé «Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec».

ADOPTÉE

226-10-2010
Correction de la résolution 172-07-2010

ATTENDU l'erreur constatée dans la résolution numéro 172-07-2010 ;

ATTENDU l'article 202.1 du Code municipal, lequel autorise le secrétaire-trésorier à modifier un procès-verbal pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise ;

POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>Abandon du projet de règlement modifiant le règlement de zonage 124</p>	<p>QUE la modification suivante soit apportée à la résolution précédemment mentionnée : la saison hivernale 2009-2010 a été remplacée par la saison hivernale 2010-2011.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>Le conseil municipal informe les citoyens qu'il abandonne son projet de règlement modifiant le règlement de zonage 124 afin d'inclure une partie de la zone 35 Rc dans la zone 36 Rb, d'inclure une partie de la zone 34 la dans la zone 35 Rc et d'inclure une partie de la zone 34 la dans la zone 36 Rab.</p>
<p>227-10-2010 Aménagement paysager au Centre des loisirs</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise Isabelle Gourdes à effectuer des travaux d'aménagement paysager au Centre des loisirs. La somme approximative de 517.52\$ sera puisée au poste Améliorations locatives (02 70120 528).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>228-10-2010 Remboursement des frais pour le Congrès des loisirs</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise le remboursement à la Municipalité d'Issoudun, de la moitié des frais pour la participation de M. Loïc Lance au congrès des loisirs. La somme sera puisée dans le compte Colloque (02 70120 494).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>229-10-2010 Embauche surveillant au Centre des loisirs</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Marcel Payeur comme surveillant au Centre des loisirs ;</p> <p>QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>230-10-2010 Embauche surveillant au Centre des loisirs</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Patrick Brochu comme surveillant et opérateur au Centre des loisirs ;</p> <p>QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>Période de questions</p>	<p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>
<p>231-10-2010 Commandite partie de cartes FADOQ Club de Lyster</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal offre un livre sur le Centre-du-Québec et un abonnement d'un mois au Gymlyst à la FADOQ Club de Lyster dans le cadre de sa partie de cartes annuelle.</p> <p>ADOPTÉE</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



232-10-2010
 Commande
 partie de cartes
 Cercle des
 Fermières

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal offre un livre sur le Centre-du-Québec et un abonnement d'un mois au Gymlyst au Cercle des Fermières de Lyster dans le cadre de sa partie de cartes annuelle.

ADOPTÉE

233-10-2010
 Demande d'aide
 financière de la
 Maison du CLDI
 de L'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 250\$ en aide financière à la Maison du CLDI de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

234-10-2010
 Adoption du
 procès verbal
 séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

235-10-2010
 Levée de la
 séance

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 21.

ADOPTÉE

Je, Sylvain Labrecque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
 Maire

Suzy Côté
 Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
 (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4^e jour d'octobre 2010

 Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière